

TRSF2MC - Introduction

INTRODUCTION Introduction | Permettre aux 351 étudiants d'acquiescer l'ensemble des notions 2d'Im

TRSF2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Permettre aux étudiants d'acquérir l'ensemble des notions d'Immunohématologie et de pratique transfusionnelle nécessaires à l'organisation d'un centre de transfusion et de banque de sang hospitalière, à l'animation de comité transfusionnel et améliorer ainsi la sécurité transfusionnelle des patients.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1

- Gérer une banque de sang hospitalière : délivrer les composants sanguins de manière sûre et raisonnée
- Gérer les différentes étapes de la production de composants sanguins dans un Etablissement de Transfusion Sanguine.
- Surveiller l'hémovigilance tout au long de la chaîne transfusionnelle
- Utiliser les tests adéquats en transfusion et en transplantation
- Elaborer une démarche diagnostique en hématologie, en immunohématologie et en hémostase
- Appliquer les exigences des textes réglementaires et les bonnes pratiques en transfusion
- Intégrer une démarche qualité
- Appliquer les outils de gestion en matière de leadership, gestion des ressources humaines et matérielles
- Favoriser la performance au sein d'un établissement de transfusion sanguine -ETS- ou d'une institution de soins
- Traduire les thèmes de la chaîne transfusionnelle dans le contexte local

STRUCTURE DU PROGRAMME

La durée du programme, qui comprend un minimum de 300 heures de cours théoriques et de travaux pratiques, est de minimum 1 an et maximum 3 ans avec une possibilité d'allègement à demander lors de la demande d'admission. Ce programme comprend également la réalisation d'un travail de fin d'études.

TRSF2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Cours obligatoires et mémoire (57 crédits)

| | | | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ○ WTRSF2100 | Introduction à l'immunologie - Immunologie érythrocytaire et applications cliniques | Véronique Deney (coord.) | FR [q1] [36h] [8 Crédits] 🌐 |
| ○ WTRSF2101 | Immunologie leuco-plaquettaire : techniques et situations cliniques | | FR [q1] [24h] [3 Crédits] 🌐 |

| | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| ○ WTRSF2102 [q2] [16h] [3 Crédits] | Mécanisme du don | Véronique Deneys | EB [q2] [16h] [2 Crédits] |
| ○ WTRSF2103 | Hémostase et médicaments dérivés du plasma | | EB [q1] [16h] [3 Crédits] |
| ○ WTRSF2104 | Préparation des composants sanguins | Véronique Deneys | EB [q1] [8h] [2 Crédits] |
| ○ WTRSF2105 | Maladies transmissibles par transfusion | | EB [q1] [24h] [4 Crédits] |
| ○ WTRSF2106 | Contexte légal, éthique et responsabilité médicale | Christine Watremez | EB [q1] [16h] [2 Crédits] |
| ○ WTRSF2107 | Transfusion clinique | | EB [q2] [32h] [6 Crédits] |
| ○ WTRSF2108 | Assurance qualité en transfusion | | EB [q1] [8h] [2 Crédits] |
| ○ WTRSF2109 | Hémovigilance des donneurs et des receveurs - Réactions transfusionnelles | | EB [q1] [16h] [5 Crédits] |
| ○ WTRSF2110 | Stage - Visite sur le terrain | Véronique Deneys | EB [q2] [8h] [2 Crédits] |
| ○ WTRSF2111 | Organisation transfusionnelle | Véronique Deneys | EB [q2] [16h] [3 Crédits] |
| ○ WTRSF2113 | Travail de fin d'études | | EB [q2] [] [15 Crédits] |

o Cours au choix (3 crédits)

Ce programme est complété d'une activité au choix parmi les deux suivantes :

| | | | |
|-------------|-----------------------|--|---------------------------|
| ⊗ WTRSF2112 | [REDACTED] cellulaire | | EB [q2] [16h] [3 Crédits] |
| ⊗ WTRSF2114 | [REDACTED] | | |

TRSF2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

Masters en médecine, en sciences pharmaceutiques, en sciences biomédicales (120 crédits) ou en sciences de la santé publique.

Ce master de spécialisation n'est pas accessible aux porteurs d'un master 60 crédits.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

PÉDAGOGIE

Le contenu des enseignements, séminaires et travaux dirigés rassemble à la fois des cours nécessaires à la compréhension de bases des mécanismes immunologiques relatifs à la transfusion et des cours spécifiques à la pratique transfusionnelle. Les travaux dirigés permettent aux étudiants d'acquérir une expérience de terrain.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».